

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURÈ, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT

Pour : 12

Contre : 0 **Représentés** : Patrick BOURGUIGNON par David SAUVAT

Abstentions : 0 **Excusé** : Claude BRUT

Absents : Claudette VILLETTELLE, Thierry VEDRINE

Secrétaire : Grégory COSTE

Objet : Cantine scolaire : modification du règlement intérieur

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire joint à la présente délibération et dont les principales modifications sont :

- l'inscription au service obligatoire : inscription annuelle ou occasionnelle (plus aucune inscription par mail ou sur le site de la mairie n'est nécessaire). Le choix est valable pour toute l'année scolaire. Aucun changement ne sera accepté en cours d'année scolaire
- Pour les repas occasionnels, le nombre de repas sera pointé tous les jours et comptabilisé
- Tarification du repas : - régulier : 3.10 €
 - famille nombreuse (à partir de 3 enfants mineurs à charge et scolarisés) : 2.20 €
 - adulte : 4.00 €
 - occasionnel : 5.00 €

Le nouveau règlement intérieur est applicable à compter du 1er septembre 2023.

Le secrétaire de séance, Grégory COSTE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 27 juin 2023, le Maire, David SAUVAT

